

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote

A l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/09/2025
Et
Publication ou notification du : 15/09/2025

L'an 2025, le 12 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :
M. AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-44 – Révision du tableau des effectifs au 12/09/2025 suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de réviser le tableau des effectifs de la commune concernant les agents titulaires et contractuels à la date du 12 septembre 2025 suite à un avancement de grade d’un agent technique.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d’un avancement de grade, suite à la réussite d’un concours, d’un examen, d’une promotion interne ou encore par le biais de l’avancement à l’ancienneté.

Pour qu’il puisse en bénéficier, il faut que le poste soit créé antérieurement à la date d’effet de l’avancement.

L’agent concerné pouvant bénéficier d’un avancement de grade suite à une promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2025, il est proposé de créer à compter du 12/09/2025 un emploi permanent à temps complet soit 35/35^{ème} d’Agent de maitrise.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget 2025.

Le tableau des effectifs au 12 septembre 2025 est le suivant :

Poste P ou NP*	Grade	Durée Hebdomadaire (en centièmes d'heures)		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
		Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	Rédacteur Territorial	35,00	35,00	500	436	X		T	01/12/2024
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	17,00	17,00	478	420	X		T	01/10/2024
P	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	35,00	35,00	461	409	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial principal 1ère classe	35,00	35,00	460	408	X		T	01/01/2022 (fermé après nomination)
P	Agent de Maitrise		35,00	468	414				Poste créé
P	Adjoint Technique Territorial	02.50	02.50	387	373	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial	18,1	18,10	354	353	X		C	17/11/2024
P	Adjoint Technique Territorial	7,85	07.85	354	353	X		C	01/01/2021
NP	Adjoint Technique Territorial (remplacement agent longue maladie)	30,00	30,00	354	353	X		C	01/01/2023
P	Adjoint d'Animation Territorial	5,82	5,82	367	353	X		C	17/11/2022
P	Adjoint Administratif Territorial	15,00	15,00	354	353	X		C	01/03/2023
P	Adjoint Technique Territorial	20,00	20,00	354	353	X		C	24/03/2023

*P = Permanent ou NP = Non Permanent

**T = Titulaire ou C = Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune en date du 12 septembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/09/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe
